Document généré le 12 oct. 2024 05:48

Santé mentale au Québec

Les coopératives funéraires
Funeral cooperatives

Paul E. Coulombe

Volume 7, numéro 2, novembre 1982

Mourir

URI : https://id.erudit.org/iderudit/030142ar
DOI : https://doi.org/10.7202/030142ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Revue Santé mentale au Québec

ISSN

0383-6320 (imprimé)
1708-3923 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Coulombe, P. E. (1982). Les coopératives funéraires. *Santé mentale au Québec*, *7*(2), 71–73. https://doi.org/10.7202/030142ar

Résumé de l'article

La Coopérative funéraire de Lotbinière, fondée en 1978, poursuit trois objectifs principaux : diminuer les coûts de la mort, modifier les attitudes des gens face aux rites funéraires et amener les personnes à préparer cet événement en connaissance de cause. La Coopérative éprouve des difficultés à recruter des membres parce qu'elle ne peut mettre à leur disposition des locaux communautaires pour l'exposition des corps. Diverses pressions empêchent aussi certains organismes d'aller de l'avant dans le prêt de locaux. De ce fait, il y a ralentissement dans le fonctionnement de la Coopérative.

Tous droits réservés © Santé mentale au Québec, 1982

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

LES COOPÉRATIVES FUNÉRAIRES

*Paul E. Coulombe**

La Coopérative funéraire de Lotbinière, fondée en 1978, poursuit trois objectifs principaux : diminuer les coûts de la mort, modifier les attitudes des gens face aux rites funéraires et amener les personnes à préparer cet événement en connaissance de cause. La Coopérative éprouve des difficultés à recruter des membres parce qu'elle ne peut mettre à leur disposition des locaux communautaires pour l'exposition des corps. Diverses pressions empêchent aussi certains organismes d'aller de l'avant dans le prêt de locaux. De ce fait, il y a ralentissement dans le fonctionnement de la Coopérative.

Ce texte décrit brièvement mon expérience en tant que membre du conseil d'administration d'une coopérative funéraire.

Comment a débuté le projet d'une coopérative funéraire dans Lotbinière? Il y a cinq ans, ce territoire comptait cinq entrepreneurs privés issus du milieu et connaissant bien les besoins de la population. Un entrepreneur de l'extérieur acheta deux de ces entreprises et devint, par le fait même, le plus gros entrepreneur en desservant environ 85% de la clientèle du territoire. Les frais funéraires ont alors subi une augmentation marquée, ce qui a amené trois personnes à se préoccuper de cette situation.

Dans une première étape, ces trois personnes sont allées visiter les entrepreneurs de deux coopératives funéraires[1] pour s'informer de leur fonctionnement, de leurs coûts d'opération, du recrutement des membres, et des services partagés avec les institutions qui ont les mêmes objectifs. Dans une deuxième étape, ils recrutèrent une dizaine de membres pour former le comité provisoire de la «Coopérative funéraire de Lotbinière». La Coopérative a obtenu sa charte le 28 février 1978.

La Coopérative funéraire de Lotbinière poursuit les trois objectifs suivants :

- diminuer les coûts de la mort devenus trop onéreux;
- modifier les attitudes des gens dans le sens d'une plus grande simplicité lors de l'accomplissement des rites funéraires;
- amener les personnes à préparer cet événement en toute connaissance de cause afin de ne pas laisser à la succession le soin de tout décider par elle-même, et d'éviter d'être aux prises avec certains problèmes financiers.

COMMENT LA COOPÉRATIVE A-T-ELLE ESSAYÉ DE RÉALISER SES OBJECTIFS?

Avant de procéder au recrutement des membres, nous avons étudié les possibilités d'utilisation de certains locaux communautaires pour l'exposition des corps. Dans un premier temps, six paroisses ont été visitées. Les recruteurs ont exposé aux paroissiens les objectifs poursuivis par la Coopérative funéraire. Leur réaction a été extrêmement favorable. Ils se sont intéressés davantage à la diminution des coûts[2] qu'aux autres objectifs concernant la simplification des rites funèbres et la préparation au décès. L'année même de sa fondation, trois cent cinquante personnes sont devenues membres de la Coopérative. Après quatre ans, nous en sommes encore à peu près au même point. Pendant cette période, la Coopérative a procédé à vingt-huit funérailles.

Comment interpréter le fait que la Coopérative n'a pas progressé dans son implantation? Il y a bien sûr un premier élément important à considérer. La Coopérative ne dispose pas de locaux

* L'auteur est administrateur de la Coopérative funéraire de Lotbinière et directeur général du C.L.S.C. Arthur-Caux.

communautaires[3] (pour l'exposition des corps) dans toutes les paroisses ou municipalités de la région. Dans certains cas, il existe des locaux communautaires mais la Coopérative ne peut les utiliser pour la raison suivante : ils sont loués à des organismes sociaux pour de longues périodes de temps et on ne peut modifier leur affectation à brève échéance, advenant le décès d'un membre. D'autres raisons sont souvent invoquées mais elles cachent mal le fait qu'il y a un salon mortuaire privé dans la paroisse et que la Coopérative devient un concurrent qu'il faut éviter d'aider. Enfin, certains organismes acceptent en principe de prêter leurs locaux, mais ils ont peur d'être dérangés si le phénomène se produit plusieurs fois par année. Dans ce dernier cas, on sent que différentes pressions se font, soit de l'intérieur, c'est-à-dire par des membres qui ont des liens amicaux avec un entrepreneur privé et qui voient à ce que l'organisme ne prête pas ses locaux à la Coopérative funéraire sous toutes sortes de prétextes (nettoyage, bris, etc.), soit de l'extérieur, c'est-à-dire par des individus qui influencent les organismes en leur faisant croire que les services de la Coopérative sont inférieurs à ceux d'un entrepreneur privé.

À cause de cette impossibilité d'utilisation de locaux communautaires, la Coopérative vivote. Il ne saurait être question pour elle de construire des salons. Le coût de l'immobilisation ferait en sorte que le coût des funérailles augmenterait sensiblement et que l'objectif de coûts peu onéreux serait anéanti par le fait même.

Il y a aussi un autre élément à considérer dans le milieu que nous desservons. Plusieurs personnes âgées et même moins âgées ont déjà conclu une entente avec un entrepreneur privé ; elles ont déjà «réglé leurs affaires», comme on dit dans le langage populaire. Le paiement des frais funéraires est payé et déposé en fiducie. Même si elles ont payé parfois un prix plus élevé que celui offert par la Coopérative, ces personnes ne sont pas intéressées à revenir sur leur décision. Elles admettent cependant le bien-fondé des arguments que nous leur proposons.

Il est évident que les membres d'une entreprise de type coopératif sont motivés en autant qu'ils bénéficient de temps à autre des services de leur organisme. C'est le cas notamment des coopératives d'alimentation, des coopératives agricoles et même des caisses populaires. Ce n'est pas ce qui se produit dans le cas des coopératives funéraires, puisque, après être devenu membre et après avoir planifié son décès, l'individu n'a plus affaire avec sa coopérative, sauf s'il désire assister à l'assemblée générale annuelle.

QUELLES ACTIVITÉS DEVRIONS-NOUS PROMOUVOIR DANS CE GENRE D'ORGANISME ?

Comme un des principaux objectifs de la Coopérative funéraire est la prise en charge par les membres de l'événement de la mort, on doit intensifier l'animation des membres actuels et favoriser le recrutement de nouveaux membres. Le premier moyen consisterait en la création de comités locaux dont la première tâche serait de donner toute l'information nécessaire à la préparation de la mort. Le bulletin d'information préparé par la Coopérative pourrait en être l'outil privilégié. La deuxième tâche de ce comité pourrait être d'apporter un support aux familles éprouvées en organisant des séances d'accueil. Il faut dire que ce genre de support existe déjà dans plusieurs paroisses où l'on voit des Cercles de fermières et d'autres groupes préparer après les funérailles une réception pour la famille et les amis. Ces comités locaux devraient avoir aussi pour tâche de trouver, dans la paroisse d'un membre décédé, un local communautaire pour permettre l'exposition de son corps. Actuellement, il est difficile pour le conseil d'administration de négocier avec les organismes paroissiaux puisque les membres du conseil ne vivent pas nécessairement dans la paroisse du membre qui décède et qu'ils n'y ont pas conclu d'entente formelle. Pour nous, il est évident que les membres locaux sont beaucoup plus aptes à régler les problèmes de ce genre.

CONCLUSION

Si nous voulons réellement que les gens changent de mentalité face aux rites funéraires, face au coût et à la préparation de la mort, nous devons encourager les coopératives funéraires à continuer à œuvrer dans ce secteur d'activité. De plus en plus aujourd'hui, nous assistons à la naissance de regroupements ou de coopératives de toutes sortes

dont le but est de diminuer les coûts et de partager certains services. Il faut dire que ce type d'organisme dérange certains entrepreneurs privés et bouleverse l'ordre établi. C'est pourquoi, il ne faut pas se surprendre que beaucoup de choses soient tentées pour décourager les groupes promoteurs.

NOTES

1. La Coopérative funéraire de l'Anse et la Coopérative funéraire du Pied de la Falaise à Québec.
2. Coût moyen d'un décès, année 1980, pour l'ensemble des coopératives funéraires : 1174 $. Le coût exigé par un entrepreneur privé est de 25% à 40% plus élevé.
3. La Coopérative ne peut actuellement utiliser des locaux communautaires pour l'exposition de ses membres que dans quatre paroisses.

SUMMARY

LA COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE de Lotbinière, founded in 1978, has three principal objectives : to reduce the costs of death, to modify public attitudes towards the funeral ceremony, and to help people plan for this event. This cooperative has difficulties in membership recruitment because it cannot offer its members community premises for the exhibition of bodies. Also, certain pressures prevent some organizations from coming forward to lend premises. As a result there is a delay in the functioning of the cooperative.